

• 2024/2025

LES CERTIFICATS DE SPÉCIALISATION DU CNAM

S'adapter aux nouveaux enjeux de la formation, tout au long de la vie !



le cnam
Occitanie



© Dircom Cnam

Les métiers de l'informatique

Formation continue

Délégué à la protection des données (DPO/CIL)

14 crédits - Code : CS5200A

Certificat de spécialisation

Niveau d'entrée : Niveau bac +3/4 / Niveau de sortie : Sans niveau spécifique

Quels sont les objectifs de la formation ?

- Vous permettre de prétendre à l'exercice de la fonction de délégué.e à la protection des données (DPD) interne ou externe, à temps plein ou partiel, au sein d'entreprises, organismes publics ou associations, professions réglementées ou activités de consulting.
- Vous permettre de prétendre à l'exercice de la fonction de "réfèrent.e protection des données" à temps plein ou partiel, au sein d'entreprises, organismes publics ou associations.

Prérequis :

- Justifier au moins d'un diplôme reconnu de niveau bac + 3/4 et d'une expérience professionnelle dans le domaine.
- Posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.
- Disposer d'une bonne sensibilisation aux outils des technologies de l'information et de la communication.

Publics :

- Demandeurs d'emploi
- Salarié.e.s

Méthodes et supports pédagogiques :

Apports théoriques, cas pratiques et projets.

Tarifs* :

• Des co-financements avec la **Région Occitanie** et **AG2R La Mondiale** sont possibles pour les demandeurs d'emploi. *Pour en savoir plus, contactez-nous.*



• Possibilité d'intégrer la formation dans le cadre du **plan de développement des compétences** pour les salariés déjà en poste.

Modalités pratiques :

Lieu de la formation :

Formation proposée à distance

Centre de rattachement > Montpellier :

989, rue de la Croix Verte - Parc Euromédecine
34093 Montpellier Cedex 05

Durée de la formation : 130 heures.

Dates : octobre 2024 à juin 2025.

Nombre d'heures : 130 heures (14 crédits).

Intervenants :

- Experts du métier.

Modes d'accès à la certification :

- Formation continue

Informations pratiques :

CNAM Occitanie

Parc Euromédecine - 989 rue de la Croix verte
34093 Montpellier cedex 05

www.cnam-occitanie.fr

04 67 63 63 40

lgr_contact@lecnam.net

Votre parcours de formation

les informations complémentaires

le **cnam**
Occitanie



Certificat de spécialisation " Délégué à la protection des données (DPO/CIL)" - Ref. Cnam

		ECTS	Modalité	Éval.	Coeff.
Semestre 1					
DNT104	Droit du numérique	4	FOAD	Exam	1
Semestre 2					
DNT105	Métier du délégué.e à la protection des données (DPD / DPO)	6	FOAD	Exam	1
DNT106	Etude de cas - mise en situation professionnelle RGPD	4	FOAD	Exam	1

À noter :

- Programme détaillé des UE, conditions d'expérience professionnelle et de délivrance du diplôme accessibles sur notre site avec le code CS5200A.
- ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.
- FOAD : Cours à distance via une plateforme numérique de formation (Moodle).

Compétences visées :

- Comprendre les enjeux et obligations de la nouvelle réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (RGPD) ;
- Connaître le statut et les missions du délégué.e à la protection des données (DPD / DPO) ;
- Acquérir les savoir-faire nécessaires à l'accomplissement des missions du DPD en entreprise, organisme public ou associatif ;
- Garantir la conformité à la réglementation "informatique et libertés" en interne et vis-à-vis des autorités publiques (CNIL, régulateurs sectoriels) ;
- Bénéficier d'une sensibilisation au droit du commerce électronique ;
- Connaître les droits et obligations des usages des technologies de l'information et de la communication ;
- Maîtriser les risques juridiques encourus par le représentant légal d'un organisme, l'employeur et les salariés ;
- Appréhender les moyens de protection des ressources et des données informatiques de l'entreprise, de l'organisme public ou associatif ;
- Réalisation de cas pratiques et mises en situation professionnelle / Acquisition de compétences métier ;

Modalités d'évaluation :

- Valider les UE.

Conditions d'obtention du diplôme :

- Avoir une moyenne générale de 10/20 sans note inférieure à 8/20, à l'ensemble des enseignements ;
- Avoir une note au moins égale à 10 à l'UA stage/expérience professionnelle, dans un délai maximum de 4 ans.

À noter : les diplômes, certificats, titres sont délivrés suite à une demande effectuée par le stagiaire sur une plateforme dédiée.



Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Adaptez votre parcours de formation, prenez contact avec notre référente handicap :
Céline Granier
celine.granier@cnam.net

Le Cnam Occitanie - Communication - Février 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique

Zoom sur les perspectives professionnelles

Dans le contexte du RGPD et de la nouvelle loi française sur la protection des données personnelles, **le.la délégué.e à la protection des données** doit identifier les nouvelles contraintes opérationnelles pour les professionnels ainsi que les chantiers "métiers" à mettre en oeuvre à court et moyen terme.

www.cnam-occitanie.fr



Document non contractuel (ces renseignements peuvent donner lieu à des modifications) - Ne pas jeter sur la voie publique -
* Voir les conditions générales de vente sur le site internet www.cnam-occitanie.fr

SIRET : 491 892 139 00016 Code APE : 8559 A - Déclaration d'activités 91 34 06045 34 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat